

Le 23 février 2018

## Recertification : les médecins libéraux refusent d'être sur la touche

La CSMF a appris avec étonnement que le comité de pilotage de la mission sur le contrôle régulier des compétences des médecins ne comporte aucun représentant des syndicats de médecins. Elle s'indigne que la réflexion sur la recertification des médecins exclue totalement les médecins libéraux.

Comment imaginer susciter l'adhésion des médecins installés dans un processus d'actualisation régulière de leurs compétences s'il n'est pas construit par et avec eux ? Comment définir un « processus de labellisation régulière, fondé sur l'analyse - par les pairs - des pratiques qui concernera à terme l'ensemble des médecins exerçant en France », avec seulement les représentants des facultés et des étudiants en médecine ?

Un processus de recertification doit aussi reposer sur la pratique médicale quotidienne, en articulation avec ceux qui font la médecine tous les jours, à savoir les médecins libéraux.

Ne pas les associer dans un processus de recertification revient à créer les conditions de son échec. Les médecins libéraux sont prêts à entamer une réflexion sur un tel dispositif et à s'y engager s'ils en sont les principaux acteurs. Rappelons qu'ils sont déjà fortement impliqués dans la formation médicale continue, mais aussi dans le développement professionnel continu (DPC) et dans les mécanismes d'évaluation des pratiques.

La CSMF demande au gouvernement de rectifier le tir au plus vite en faisant preuve de transparence sur la composition du comité de pilotage de cette mission et d'y intégrer les syndicats médicaux représentatifs. On pourrait croire que le gouvernement, contrairement à ce qu'il clame haut et fort, semble vouloir écarter ces derniers temps les représentants syndicaux des débats sur les réformes majeures pour le pays.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*